

REPUBLICQUE FRANCAISE
 Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE MONTESQUIEU-DES-ALBERES

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE PUBLIQUE DU MARDI 13 AVRIL 2021**

Conseillers municipaux présents : 14

N° DELIBERATION	OBJET	PROPOSITION	VOTE
01-13.04.21	Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 afférents au budget primitif 2020	Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 de notre Trésorier, cohérent avec les chiffres du compte administratif de la commune pour le même exercice. Résultats de clôture : dépenses d'investissement de 825 007,67€ et excédent de fonctionnement de 1 154 788,47€ soit un solde positif sur l'ensemble de l'exercice 2020 de 329 780,80€.	Adoption à l'unanimité
02-13.04.21	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021	Report sur le budget primitif principal 2020, au compte 001 en dépenses d'investissement la somme de 825 007,67€, au compte 002 en recettes de fonctionnement la somme de 329 780,80€ et au 1068 en recettes d'investissement la somme de 825 007,67€.	Adoption à l'unanimité
03-13.04.21	Etat annuel des indemnités de fonction des élus pour l'année 2020 depuis l'élection municipale	La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements, et apporté son lot de nouveautés, parmi lesquelles, la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus. Définie à l'article 93 pour les communes, cette nouvelle obligation doit être mise en œuvre pour la première fois cette année, avant l'examen du budget de la collectivité.	Le Conseil prend acte
04a-13.04.21	Vote du budget primitif principal 2021	Le budget primitif doit être voté par chapitre : Dépenses de fonctionnement : Chapitres 011 + 012 + 014 + 65 + 66 + 67+ 022 + 023 Recettes de fonctionnement : Chapitres 013 + 002 + 70 + 73 + 74 + 75 + 76 + 77 Dépenses d'investissement : Chapitres 16 + 20 + 21+ 001 Opérations 920 + 935 + 938 (1 contre et 2 abstentions)+ 941 + 942 (3 contre) + 946 + 950 + 954 + 955 + 956 Recettes d'investissement : Chapitres 13 + 10 + 16+ 021 Opérations 920 + 938 + 949 + 950 + 953	Adoption à l'unanimité sauf pour les opérations 938 et 942 (voir détail dans la colonne proposition)

04b-13.04.21	Vote des taux d'imposition 2021	Taxe foncière = 39,70% (19,60 % + 20,10% de la part départementale) Taxe foncière sur le non bâti = 50,99 %	Adoption à l'unanimité
04c-13.04.21	Vote d'une subvention d'équilibre au budget primitif 2021 du CCAS	Approbation d'une subvention d'équilibre à hauteur de 2 500 €	Adoption à l'unanimité
04d-13.04.21	Détail des contributions versées aux organismes de regroupement et des subventions de fonctionnement versées aux associations et autres organismes de droit privé dans le cadre du vote du budget primitif 2021	Article 65541 SIST ARGELES = 8 000 € SIVU DES ALBERES = 28 000 € SYDEEL66 = 700 € AGEDI = 1 200€ Article 6574 CIOSCA = 1 990 € RASED = 160 € ADMR = 200 € CCFF = 120 € FONDATION PATRIMOINE = 300 € SAUVEGARDE ART FRANCAIS = 300 €	Adoption à l'unanimité
04e-13.04.21	Reprise à l'identique de la délibération n°3 du 18/11/2020	Par délibération n°3 du 18/11/2020 le Conseil a approuvé la clôture du budget annexe du lotissement communal « Le Couloumer ». Toutefois, la délibération transmise au comptable public n'a pu être prise en charge dans les délais impartis et ce dernier nous demande de la reprendre à l'identique en 2021.	Adoption à l'unanimité
05-13.04.21	Amendement du règlement intérieur du Conseil municipal	Par délibération n°01 du 18 novembre 2020, le conseil a approuvé le projet de règlement intérieur du Conseil municipal (mandature 2020/2026). Suite à la demande formulée par Monsieur Bastien SAINT-JOURS, ledit règlement est complété par deux fois à l'article 5 « questions orales » et modifié par la création de l'article 32 « amendements ».	Adoption à l'unanimité
06-13.04.21	Modification de la délibération n°02-17.09.2020 désignant les membres du CCAS	Suite à la démission de Madame Nidia MERINO, il convient de désigner son successeur auprès du CCAS en charge de la politique sociale de la commune et plus particulièrement de la gestion des télé-alarmes envers les personnes dépendantes.	Adoption à l'unanimité
07-13.04.21	Modification de la délibération n°04-17.09.2020 désignant les délégués du SIST	Suite à la démission de Madame Nidia MERINO du Conseil municipal, il convient également de désigner un ou une nouvelle délégué(e) auprès du SIST.	Adoption à l'unanimité

08-13.04.21	Conventions de mise à disposition gratuite de 2 lieux et espaces partagés à l'Association Communale de Chasse Agréée de Montesquieu-des-Albères	Monsieur le Président de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Montesquieu-des-Albères a sollicité Madame le Maire pour la mise à disposition par la commune au profit de l'association de la salle Georges Lafage et d'un espace situé comprenant un casot et un terrain.	Adoption à l'unanimité
09-13.04.21	Acquisition de la parcelle cadastrée section AN n°237	Le propriétaire de la cave située sur la parcelle cadastrée section An sous le n°237 a sollicité la commune pour acheter ladite parcelle.	Adoption à l'unanimité
10-13.04.21	Convention de rétrocession des espaces communs du lotissement « Albera Lodge	La mairie instruit actuellement une demande de Permis d'Aménager relative à la création du lotissement « Albera Lodge ». L'aménageur a fait valoir son intention de rétrocéder les équipements de voirie et réseaux divers aux collectivités territoriales selon leurs domaines de compétences.	Adoption à l'unanimité
11-13.04.21	Dénomination et numérotation de la voie du lotissement « Albera Lodge »	La dénomination des rues est laissée au libre choix du Conseil municipal. Dans la mesure où le permis d'aménager du lotissement « Albera Lodge » est en cours d'instruction auprès du service urbanisme de la Communauté de communes, il est nécessaire de donner un nom à l'unique voie qui le traverse.	Adoption à l'unanimité
12-13.04.21	Convention de rétrocession des espaces communs du lotissement « Sant Cristau »	La mairie instruit actuellement une demande de Permis d'Aménager relative à la création du lotissement « Sant Cristau ». L'aménageur a fait valoir son intention de rétrocéder les équipements de voirie et réseaux divers aux collectivités territoriales selon leurs domaines de compétences.	Adoption à l'unanimité
13-13.04.21	Convention à signer avec SFR pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile	SFR nous demande de signer une convention pour l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile sur la parcelle communale cadastrée section D sous le n°329, sur un emplacement de 16m ² environ.	Adoption à la majorité des suffrages exprimés moins une voix et 2 abstentions
14-13.04.21	Position sur le transfert à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU)	La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi « ALUR ») avait prévu dans son article 136 un dispositif de transfert d'office de la compétence en matière de PLU aux communautés de communes et communautés d'agglomération, sauf en cas d'expression d'une minorité de blocage par les communes.	Refus à la majorité des suffrages exprimés moins une abstention
15-13.04.21	Convention de concours technique de la SAFER	La SAFER Occitanie nous propose de signer une convention de concours technique afin d'être informé en amont des cessions foncières agricoles.	Adoption à l'unanimité

16-13.04.21	Convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal Pays Méditerranée pour l'organisation des « soirées Gourmandes en Pyrénées Méditerranée »	<p>L'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées Méditerranée a mis en place des « soirées Gourmandes en Pyrénées Méditerranée ».</p> <p>La commune de Montesquieu-des-Albères, à l'instar des 14 autres communes du groupement, a été sollicitée pour organiser un marché le 22 juillet 2021.</p> <p>L'organisation du marché sera effective sur la base de la signature d'une convention qui demande à être finalisée notamment sur l'emplacement définitif dudit marché et la désignation d'un référent technique qui sera l'interlocuteur de l'Office de Tourisme Intercommunal.</p>	Adoption à l'unanimité
17-13.04.21	Inscription de la sardane au Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'Unesco	<p>La ConfederaciÓ Sardanista de Catalunya, en étroite partenariat avec la FederaciÓ Sardanista de Catalunya Nord et l'Omnium Cultural Catalunya Nord, souhaite inscrire la Sardane sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'UNESCO.</p> <p>Considérant que la Sardane fait partie de la tradition culturelle populaire du Département, je vous propose d'apporter notre soutien à La ConfederaciÓ Sardanista de Catalunya en vue de l'Inscription de la sardane au Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'UNESCO.</p>	Adoption à l'unanimité

Madame le Maire clôture la séance à 21h02 après plusieurs questions diverses échangées lors du point 18 qui seront détaillées dans le procès-verbal de ladite séance.

Compte-rendu affiché le : mardi 20 avril 2021

Le Maire,
Huguette PONS




Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Montpellier. Précision faite que la requête présentée devant le Tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du Code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.